



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Bienvenue
dans l'académie
de Nantes*

Guide d'accueil
de l'enseignement privé

2022-2023

Insultes, agressions,
accidents... contre les
risques du métier,
vous avez prévu quoi ?

OFFRE MÉTIER DE L'ÉDUCATION

**L'ASL : DÉLÉGATION
DE LA LOIRE ATLANTIQUE**

11 rue de Concarneau
44300 NANTES
02 40 73 30 84
asl044@autonomesolidarite.fr

**L'ASL : DÉLÉGATION
DU MAINE ET LOIRE**

1 bis, rue d'Alsace
49100 ANGERS
02 41 88 59 24
asl049@autonomesolidarite.fr

**L'ASL : DÉLÉGATION
DE LA MAYENNE**

14 place de Mettmann
53000 LAVAL
02 43 53 82 61
asl053@autonomesolidarite.fr

**L'ASL : DÉLÉGATION
DE LA SARTHE**

Domaine de la Vallée St Blaise
1 rue de la Plaine
72000 LE MANS
02 43 77 13 70
asl072@autonomesolidarite.fr

**L'ASL : DÉLÉGATION
DE LA VENDÉE**

Galerie de l'Empire,
3 place Napoléon
85000 LA ROCHE SUR YON
02 51 36 20 73
asl085@autonomesolidarite.fr



www.autonome-solidarite.fr
www.maif.fr/offreeducation



Vous venez d'intégrer l'académie de Nantes en tant qu'agent titulaire, stagiaire ou contractuel.

En prenant vos fonctions, vous rejoignez une communauté éducative de près de 70 000 personnels engagés au service de la réussite des élèves.

Ce guide d'accueil vous accompagnera dans votre nouvel environnement de travail et vous permettra d'identifier vos interlocuteurs afin de favoriser votre installation.

Le site internet de l'académie, www.ac-nantes.fr et son portail intranet, ETNA, vous apporteront en outre toutes les informations souhaitées, générales comme personnalisées.

Bienvenue dans l'académie de Nantes et bonne rentrée 2022 !



casden
BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative
de la Fonction publique

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wipac 77300 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 276 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BICF - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 170 384 630 euros - Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France 75001 Paris Cedex 13 - Siren n° 693 455 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jehanno - Conception : Insign 2021 - Merci à Carmen, Élise et Matthieu, professeurs des écoles, d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.

« COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ! »

Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles



PARTENAIRE PREMIUM

casden.fr



Retrouvez-nous chez

BANQUE
POPULAIRE **IX**

Votre région académique	p 5
• Données générales	p 5
• La région académique Pays de la Loire	p 6
• Quelques chiffres clés	p 7
La gouvernance de l'académie	p 9
• Le Recteur	p 9
• Le Secrétaire général d'académie	p 9
• Les Inspecteurs d'Académie - Directeurs Académique des Services de l'Éducation Nationale (IA-DASEN)	p 9
L'organigramme et les adresses utiles	p 10
Votre département	p 12
• Loire-Atlantique	p 12
• Maine-et-Loire	p 14
• Mayenne	p 16
• Sarthe	p 18
• Vendée	p 20
Votre école ou votre établissement dans son territoire	p 22
• Les circonscriptions du 1 ^{er} degré	p 22
• Les bassins de formation	p 22
• Les CLEE	p 23
• Les Lycées des Métiers et les Campus des métiers et des qualifications	p 23
• Les Valeurs de la République	p 24
• Les dispositifs en faveur de l'égalité des chances	p 25
• L'école inclusive	p 26
• La lutte contre le harcèlement entre élèves	p 27
• De nouvelles missions au bénéfice des jeunes enseignants et des élèves	p 28
• Votre inspecteur référent	p 29
• Vos contacts pour enrichir votre enseignement	p 30
Le Carré Régalien	p 31

Votre vie professionnelle et votre carrière p 32

- Le Grenelle de l'éducation et la feuille de route académique RH p 32
- Vos droits et obligations p 34
- La gestion de votre carrière p 35
- La GRH de proximité p 36
- Vos droits à la formation p 37
- Les instances de dialogue social p 37
- Vos services et ressources numériques p 38
- L'utilisation responsable du numérique p 40
- Votre traitement, vos prestations et remboursements de frais p 42
- Vous avez besoin d'aide p 43
- Vous cherchez des informations sur votre retraite p 45
- Santé, prévention et sécurité p 46
 - L'accompagnement des personnels en situation de handicap
 - Le plan d'action académique pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et la lutte contre les discriminations

Calendrier des temps forts 2022-2023 p 47

Glossaire p 48

Données générales



LE TERRITOIRE

32 082 km² de territoire

5 départements : Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe et Vendée

3 753 000 habitants (Source : Bilan démographique INSEE - mars 2022)



LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS

2 781 écoles (1 895 publiques, 886 privées)

444 collèges (252 publics, 192 privés)

143 lycées d'enseignement général, technologique
et polyvalents (70 publics, 73 privés)

79 lycées professionnels et Établissements Régionaux
d'Enseignement Adapté (EREA) (37 publics, 42 privés)

177 Centres de Formation d'Apprentis (CFA) dont 4 GRETA-CFA

La région académique Pays de la Loire

Créée en application du cadre régional fixé par la loi du 16 janvier 2015 mettant en place les régions académiques, la région académique Pays de la Loire épouse les contours de la région des Pays de la Loire. Mono-académique, elle comprend uniquement l'académie de Nantes.

Cinq départements composent la région où vivent 3 753 000 ligériens et ligériennes : la Loire-Atlantique (44), le Maine-et-Loire (49), la Mayenne (53), la Sarthe (72) et la Vendée (85). 30,7 % des habitants sont âgés de moins de 25 ans et le système éducatif y tient une place très importante puisque 883 000 jeunes (24 % de la population) sont élèves, apprentis ou étudiants. L'académie de Nantes, quatrième en termes d'effectifs, a connu une hausse importante de 24 000 élèves de 2013 à 2018, reflet du dynamisme démographique de la région des Pays de la Loire dont la population croît annuellement de 0,7 % depuis 10 ans.

Les Pays de la Loire se caractérisent par un tissu économique riche et disposent d'un savoir-faire reconnu dans de nombreux domaines : mécanique et matériaux, électronique, informatique, aéronautique, génie naval et plaisance.

L'agriculture et l'agroalimentaire constituent le premier secteur économique du territoire. Le tourisme arrive en deuxième position, participant activement à l'économie de la région en matière de revenu et d'emploi, en particulier sur sa façade maritime.



L'académie de Nantes se caractérise par une offre de formation particulièrement diversifiée, une part de l'enseignement professionnel supérieur à la moyenne nationale, un poids de l'enseignement privé sous contrat important (37,8 % des élèves, 50,8 % en Vendée), un taux de jeunes sans diplôme relativement faible (8 %). Les taux de réussite aux examens hissent régulièrement l'académie de Nantes aux premiers rangs au niveau national, notamment aux baccalauréats général (3^e en 2021), technologique (4^e en 2021) professionnel (2^e en 2021).



Quelques chiffres clés
(Rentrée 2021)



LES ÉLÈVES

883 000

élèves, apprentis et étudiants, soit 24 % de la population
de la région des Pays de la Loire



LE BUDGET

3,743

milliards d'euros de budget (enseignement scolaire)



LES PERSONNELS

70 700

personnels (public + privé + enseignement supérieur + Jeunesse et Sports)





Le Recteur, Chancelier des Universités

L'académie est placée sous l'autorité du Recteur nommé par décret du Président de la République en conseil des ministres. Représentant du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, il met en application la politique éducative définie au niveau national en l'inscrivant dans le contexte régional et dans le cadre académique. Le Recteur dirige la région académique Pays de la Loire, constituée uniquement de l'académie de Nantes. Il est l'interlocuteur des autorités régionales (Préfet de région, Présidente du conseil régional).

Le Recteur est en outre chancelier des universités. Il assure la coordination des enseignements supérieurs avec les autres degrés d'enseignement. Il assure un contrôle a posteriori sur les établissements et peut faire appel des décisions prises. Il dirige la chancellerie, établissement public national à caractère administratif.

Le Recteur est également secondé dans sa tâche par le directeur de cabinet, le directeur de la pédagogie, les conseillers techniques, les délégués académiques, les corps d'inspection et l'administration rectorale.

Le Secrétaire Général de l'académie

Le Secrétaire général de l'académie est chargé, sous l'autorité du recteur, de l'administration de l'académie et participe à la mise en œuvre de sa politique éducative. Il assure la coordination de l'ensemble des services administratifs du rectorat et contribue au dialogue social académique. Le Secrétaire général supplée le Recteur en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci. Il peut recevoir délégation de signature.

Le Secrétaire général est assisté de trois Secrétaires généraux adjoints. Ils sont chargés de missions particulières se rapportant à l'administration de l'académie : le directeur des ressources humaines, la directrice de la prospective et des moyens et la directrice de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur.

Les Inspecteurs d'Académie - Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale

Les Inspectrices et Inspecteurs d'Académie - Directrices et Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale (IA-DASEN) participent à l'équipe de direction de l'académie et représentent le Recteur dans leur département. Sous l'autorité de ce dernier, ils sont chargés d'animer et de mettre en œuvre la politique éducative et la stratégie académique dans le 1^{er} et le 2nd degrés sur leur territoire.

Organigramme de l'administration du rectorat de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes

Rectrice de la région académique
Pays de la Loire
Rectrice de l'académie de Nantes
Chancelière des Universités
Katia BÉGUIN

Secrétaire général de région académique
Secrétaire général d'académie
Pierre JAUNIN

DSDEN
Loire-Atlantique

DSDEN
Maine-et-Loire

DSDEN
Mayenne

DSDEN
Sarthe

DSDEN
Vendée

Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

Pôle jeunesse, engagement, éducation
populaire
-
Pôle sport et activités physiques
-
Pôle certifications, formations
professions
-
Mission vie associative

Délégation à l'action éducative et à la pédagogie (DAEP) Direction de la pédagogie

Cellule vie scolaire (PVS)
-
Action culturelle (DAAC)
-
Relations Internationales (DAREIC)
-
Innovations pédagogiques (CARDIE)
-
Scolarisation des Nouveaux Arrivants
et des enfants du Voyage (CASNAV)
-
Délégation régionale académique
au numérique Éducatif (DRANE)
-
Pôle santé social handicap (PSSH)
-
Centre de Liaison de l'Enseignement et
des Médias d'Information (CLEMI)

Délégation régionale à la formation professionnelle initiale et continue (DRAFPIC)

Formation initiale (DAFPIC FI)
-
Formation continue (DAFPIC FC)
-
Relations éducation-économie (REE)
-
Campus des Métiers
et des Qualifications (CMQ)
-
Mission de contrôle pédagogique
des formations par apprentissage (MCPA)
-
Dispositif académique
de validation des acquis (DAVA)
-
Centre académique
de formation continue (CAFOC)

Délégation régionale académique de l'information et de l'orientation (DRAIO)

Délégation académique à la persévérance scolaire et à l'insertion (DAPSI)

Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI)

Secrétaire général adjoint
Directeur des ressources humaines
(DRH)

Secrétaire générale adjointe
Directrice
de la prospective
et des moyens (DPM)

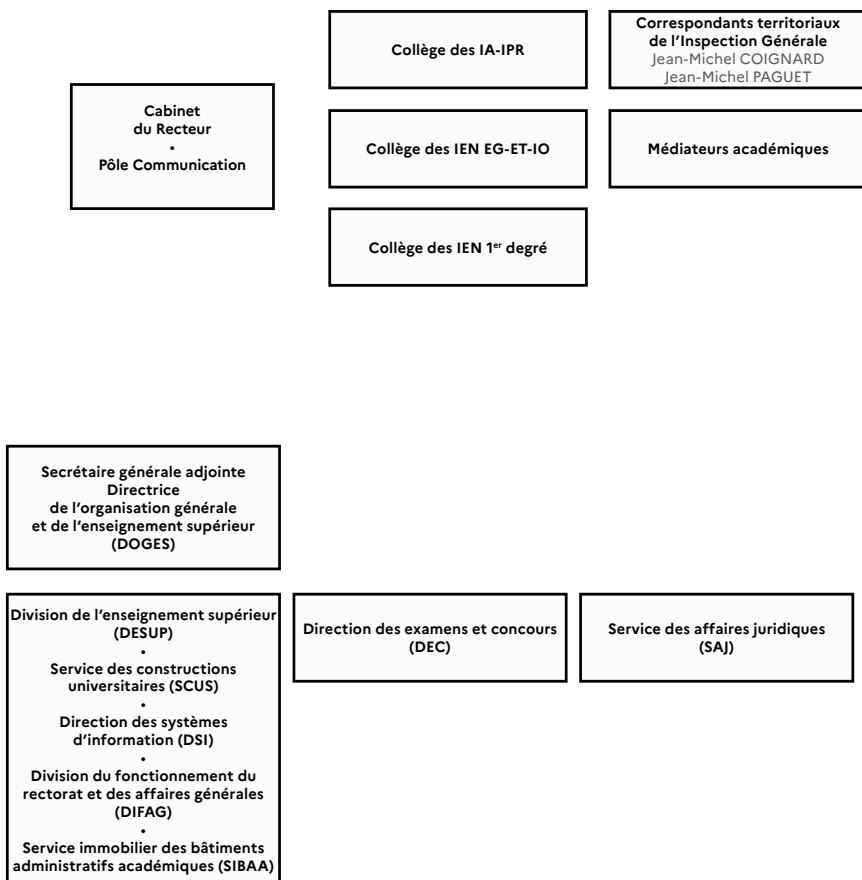
Division des personnels enseignants des établissements publics (DIPE)

Division de l'enseignement privé
(DEP)
-
Division des personnels
administratifs,
techniques et d'encadrement
(DIPATE)
-
Service de l'accompagnement
éducatif (SAE)
-
École académique de la
formation continue
(EAFC)
-
Division académique des pensions
et des prestations (DAPP)
-
Cellule ressources humaines
-
Service de médecine du personnel
-
Service social des personnels

Pôle santé
et sécurité au travail

Direction de la prospective et des moyens (DPM)

Moyens des 1^{er} et 2nd degrés publics
-
Moyens des 1^{er} et 2nd degrés privés
-
Moyens des ATSS, Vie scolaire,
AED, AESH
-
Pilotage de la masse salariale,
des emplois et de la coordination
de la paye
-
Pôle qualité
-
Division du Budget et des Finances
(DBF)
-
Service de l'évaluation,
de la prospective et de la
performance (SEPP)



ACADÉMIE DE NANTES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat de Nantes

www.ac-nantes.fr

Mél: contact@ac-nantes.fr

Site de la Houssinière

4 chemin de la Houssinière - Nantes - T 02 40 37 37 37

Site Margueritte

8 rue du Général Margueritte - Nantes - T 02 51 86 30 30

Site de la Jonelière

Chemin de l'Herbergement - Nantes - T 02 40 37 37 37

Service Académique d'Information et d'Orientation

32 rue du Fresche Blanc - Nantes - T 02 40 14 64 90

Loire-Atlantique

Madame, Monsieur,

Au nom de tous les personnels de la Direction des services départementaux de l'Education nationale, je vous souhaite la bienvenue dans le département de la Loire-Atlantique.

Depuis plusieurs années, le département se caractérise par sa vitalité économique et son dynamisme démographique mais aussi par sa "qualité de vie", reconnue et appréciée. Vous y découvrirez des espaces naturels et des paysages d'une grande diversité ainsi qu'une vie culturelle riche et diversifiée.

La Loire-Atlantique a vu sa population générale augmenter de manière régulière depuis plusieurs dizaines d'années. Toutefois actuellement sa population scolaire tend à diminuer.

La Loire-Atlantique obtient de très bons résultats scolaires. Cependant la persistance d'écarts significatifs nous oblige à soutenir l'effort vis-à-vis des élèves les plus fragiles. La période de crise sanitaire laisse apparaître des conséquences variables qu'il nous faudra prendre en compte aussi bien dans le domaine des apprentissages, pour certains élèves, que dans le domaine des relations sociales et de la santé afin de poursuivre notre objectif prioritaire de réussite de chacun.

C'est là l'enjeu majeur de l'Ecole, nourrie de valeurs républicaines, de respect et d'exigence.

Quel que soit son lieu d'exercice, chaque personnel de l'Education nationale joue un rôle précieux dans la construction de l'avenir des élèves. Pour soutenir chacun dans l'exercice de ses missions, La Direction des services départementaux de l'Education nationale est présente et vous accueillera tout au long de l'année.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et votre sens du service public d'éducation et je vous en remercie. En cette rentrée 2022, je vous adresse tous mes vœux de succès et une bonne installation en Loire-Atlantique.



Patricia GALEAZZI

*L'inspectrice d'académie, directrice académique
des services de l'Éducation nationale de la Loire-Atlantique*

Quelques chiffres... (public + privé)

6815 km² de territoire

1439034 habitants

(Source BCP mars 2022 : bilan démographique INSEE et révision de la DEPP)

270 222 élèves

4 bassins

22 circonscriptions

810 écoles

153 collèges

54 lycées généraux, technologiques
et polyvalents

31 lycées professionnels et EREA



Adresses utiles

Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale de la Loire-Atlantique
8 rue du Général Margueritte
BP 72 616
44 326 Nantes CEDEX 3
Tél: 02 51 81 74 74
Mél: ce.ia44@ac-nantes.fr
www.ia44.ac-nantes.fr

Maine-et-Loire

Madame, Monsieur,

Vous êtes nommé(e) dans le département de Maine-et-Loire à compter de cette rentrée, soit au terme d'une mutation, soit du fait de votre succès à l'un de nos concours de recrutement. Je vous adresse, au nom de l'ensemble des équipes de la Direction académique, mes sincères félicitations et vous souhaite la bienvenue dans nos écoles, nos établissements et nos services.

D'une superficie de 7166 km² le Maine-et-Loire se caractérise par la présence d'agglomérations de taille importante ou moyenne (Angers, Cholet, Saumur, Segré) entourées de vastes territoires ruraux, en pleine mutation. Deuxième département le plus peuplé de la région académique des Pays-de-la Loire, il occupe une position géographique centrale.

Pour mieux inscrire les déclinaisons pédagogique et éducative départementales aux plus près des besoins du terrain et des réalités locales dans une Ecole qui évolue et qui se transforme, je souhaite que votre pratique professionnelle soit guidée par la confiance. Confiance en vous-même d'abord et en vos collègues pour parvenir, en mobilisant l'intelligence collective, à construire les voies de la réussite pour tous les élèves qui vous sont confiés, et singulièrement les plus fragiles d'entre eux.

Ensuite, confiance entre nous, autorité académique et personnels, car je sais pouvoir compter sur votre engagement, votre exigence et votre bienveillance à l'égard de chaque élève. Ainsi chacun de vous pourra compter, à travers l'accompagnement indispensable des équipes de la DSDEN, sur mon écoute et mon soutien à son épanouissement professionnel.

C'est dans cet esprit de construction collective, d'ouverture et de dialogue que je vous réitère mes vœux de bienvenue et vous souhaite une très heureuse année scolaire 2022-2023.



Benoît DECHAMBRE

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services
de l'Éducation nationale du Maine-et-Loire

Quelques chiffres... (public + privé)

7166 km² de territoire

800871 habitants

(Source BCP mars 2022 : bilan démographique INSEE et révision de la DEPP)

151417 élèves

4 bassins

16 circonscriptions

662 écoles

99 collèges

32 lycées généraux, technologiques
et polyvalents

16 lycées professionnels et EREA



Adresses utiles

Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale du Maine-et-Loire
Cité administrative - 15 bis rue Dupetit-Thouars
49047 Angers CEDEX
Tél: 02 41 74 35 35
Mél: ce.ia49@ac-nantes.fr
www.ia49.ac-nantes.fr

Mayenne

La Mayenne, territoire rural et agricole, est aussi riche d'un tissu industriel innovant qui lui permet d'offrir de belles opportunités professionnelles dans des secteurs très diversifiés.

Sa taille humaine, sa qualité de vie, ses conditions de travail favorables, l'engagement de ses acteurs contribuent à son dynamisme.

Le territoire se distingue ainsi par l'excellence de ses résultats scolaires, régulièrement supérieurs aux moyennes nationales et par l'ambition qui caractérise sa politique d'inclusion des élèves à besoins particuliers ou en situation de handicap. Il se caractérise aussi par la qualité de l'investissement de ses élèves et de ses équipes éducatives : taux d'adhésion important à l'USEP, à l'UNSS, participation active aux différents concours, engagement marqué dans de nombreux projets.

L'école en Mayenne mobilise régulièrement ses partenariats, notamment dans les domaines suivants :

- dans le domaine artistique : une bonne cinquantaine de classes orchestre, des rencontres chorales, plusieurs classes à horaires aménagés, de nombreux partenariats avec des structures culturelles et artistiques, Mayenne Culture, atmosphère 53 ;
- dans le domaine sportif : vitalité du sport scolaire, mais aussi du sport en clubs, projets divers autour des événements sportifs, resserrement des liens entre le monde scolaire et le mouvement sportif, belle dynamique autour de la labellisation "génération 2024" ;
- dans le domaine de l'accompagnement du projet de formation et du projet professionnel de l'élève : relation école/entreprise vivante se concrétisant pas des actions et expérimentations diversifiées comme les jumelages entre établissements et entreprises, des stages et visites d'entreprises, des immersions en milieu professionnel, l'action des professeurs relais au sein des établissements.

Je vous souhaite la bienvenue dans le département de la Mayenne et compte sur votre investissement pour vous saisir des atouts du territoire et vous inscrire dans cette belle dynamique.



Denis WALECKX

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Mayenne

Quelques chiffres... (public + privé)

5175 km² de territoire

294 418 habitants

(Source BCP mars 2022 : bilan démographique INSEE et révision de la DEPP)

54 535 élèves

2 bassins

7 circonscriptions

311 écoles

43 collèges

11 lycées généraux, technologiques
et polyvalents

7 lycées professionnels



Adresses utiles

Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale de la Mayenne

Cité administrative - rue Mac Donald

BP 23 851 - 53030 Laval CEDEX 9

Tél : 02 43 59 92 00

Mél : ce.ia53@ac-nantes.fr

www.ia53.ac-nantes.fr

Sarthe

Nouvellement nommé(e) dans la Sarthe, je vous souhaite au nom de l'ensemble des personnels de la Direction académique la bienvenue dans ce beau département de la Sarthe, synonyme de qualité de vie et caractérisé par une grande diversité de territoires, tous animés par la volonté forte de faire mieux réussir les élèves.

De nombreuses écoles rurales se déploient sur le pourtour de la communauté urbaine "Le Mans Métropole" qui réunit 19 communes. La Sarthe compte 7 réseaux d'éducation prioritaire dont 3 REP+ sur Le Mans, deux territoires labellisés "cité éducative", deux internats de collège labellisés "internat d'excellence" et, depuis la rentrée 2021, le développement de l'expérimentation des Contrats Locaux d'Accompagnement.

Les résultats aux diplômes professionnels sont satisfaisants tout comme ceux au baccalauréat général. Les taux de réussite au DNB, inférieurs à la moyenne académique, atteignent cependant la moyenne nationale. Les poursuites d'études restent néanmoins en deçà des attentes ; l'ambition et la mobilité de tous les élèves doivent être particulièrement encouragées et constituent donc un enjeu fort dans notre département, particulièrement dans l'accompagnement des élèves les plus fragiles.

Cette mise en œuvre nécessite engagement, collaboration, innovation et bienveillance pour tous les personnels avec l'accompagnement des corps d'inspection et des personnels de la DSDEN. De nombreuses ressources sont à disposition des équipes pédagogiques dans les domaines culturel et sportif ainsi que dans la déclinaison du parcours avenir. Le service public de l'école inclusive conforte l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers afin de construire de véritables parcours scolaires ambitieux et adaptés pour chacun. Les perspectives scolaires sont nombreuses et riches dans le département de la Sarthe qui offre, de plus, un environnement naturel de qualité propice aux démarches de développement durable et à une approche scientifique diversifiée et concrète.

Nos élèves nécessitent l'énergie et les compétences de tous et je vous remercie par avance de votre engagement.

Je vous souhaite une bonne installation en Sarthe et un plein épanouissement professionnel ainsi que personnel au sein de notre beau département.



Mathias BOUVIER

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Sarthe

Quelques chiffres... (public + privé)

6206 km² de territoire

541797 habitants

(Source BCP mars 2020 : Bilan démographique INSEE et révision de la DEPP)

101037 élèves

3 bassins

12 circonscriptions

472 écoles

78 collèges

21 lycées généraux, technologiques
et polyvalents

11 lycées professionnels et EREA



Adresses utiles

Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale de la Sarthe

19 boulevard Paixhans

CS 50042

72071 Le Mans CEDEX 9

Tél: 02 43 61 58 00

Mél: ce.ia72@ac-nantes.fr

www.ia72.ac-nantes.fr

Vendée

Vous venez d'être nommé(e) en Vendée, et au nom de tous les personnels de la Direction Académique, je vous souhaite la bienvenue dans ce département ainsi qu'une belle réussite professionnelle et un plein épanouissement dans votre mission.

Le territoire sur lequel vous allez exercer est très dynamique sur le plan économique, et très attractif sur le plan touristique par son littoral, son bocage et son marais. Terre de contraste, qui en fait sa richesse mais aussi sa complexité, la Vendée est un département qui a su allier ruralité, traditions et modernité. Et c'est sur une alliance Terre et Mer que repose son économie.

Le département se distingue par de très bons résultats au DNB et au baccalauréat, mais avec des disparités persistantes qu'il nous faut combattre au quotidien pour une justice sociale et pour garantir à chacun l'acquisition des savoirs fondamentaux.

Afin de ne laisser personne au bord du chemin, la réussite de tous passe plus que jamais par l'individualisation des parcours et la prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers.

La solidarité, la curiosité et le partage, l'audace et la persévérance sont placés au cœur de nos projets avec les élèves, les équipes et les partenaires.

Je sais pouvoir compter sur vous pour faire vivre vos objectifs et vos actions à la hauteur des ambitions que la Nation se donne pour ses élèves.

Et c'est dans cet esprit de mobilisation collective que je vous renouvelle tout mon soutien et vous assure de tout mon accompagnement dans cette belle mission de service public que vous avez choisie.

Je vous souhaite une belle prise de fonction et une excellente année scolaire 2022-2023.



Catherine CÔME

*L'inspectrice d'académie, directrice académique des services
de l'Éducation nationale de la Vendée*

Quelques chiffres... (public + privé)

6720 km² de territoire

677 247 habitants

(Source BCP mars 2020 : Bilan démographique INSEE et révision de la DEPP)

119 616 élèves

2 bassins

10 circonscriptions

526 écoles

71 collèges

24 lycées généraux, technologiques
et polyvalents

14 lycées professionnels



Adresses utiles

Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale de la Vendée
Cité administrative Travot
BP 777 - 85020 La Roche-sur-Yon CEDEX
Tél : 02 51 45 72 00
Mél : ce.ia85@ac-nantes.fr
www.ia85.ac-nantes.fr

Les circonscriptions du 1^{er} degré

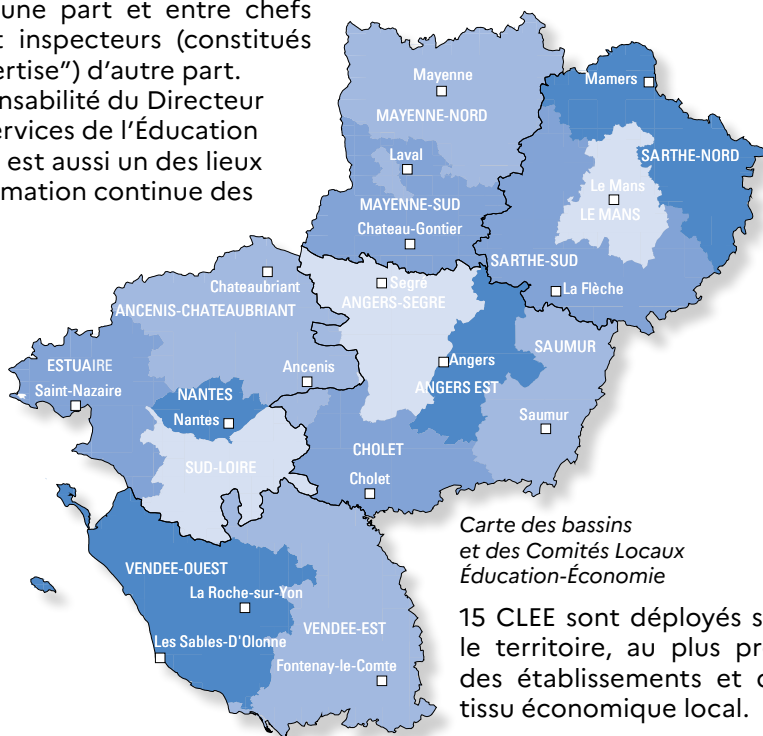
Les départements de l'académie de Nantes sont divisés en circonscriptions, chacune sous la responsabilité d'un inspecteur de l'Éducation nationale (IEN) pour le premier degré. L'IEN est l'interlocuteur premier des équipes pédagogiques mais aussi un interlocuteur privilégié des partenaires, élus et parents, et plus généralement des usagers de l'école.

Les circonscriptions du 1^{er} degré :

- 22 circonscriptions en Loire-Atlantique ;
- 16 circonscriptions en Maine-et-Loire ;
- 7 circonscriptions en Mayenne ;
- 12 circonscriptions en Sarthe ;
- 10 circonscriptions en Vendée

Les bassins de formation

Le bassin de formation est le territoire dans lequel un élève a une forte probabilité d'effectuer toute sa scolarité de l'école primaire jusqu'au baccalauréat. Dans un bassin, on trouve de nombreuses écoles, plusieurs collèges et un ou plusieurs lycées généraux et technologiques ainsi que professionnels. L'académie de Nantes compte 15 bassins, chacun ayant ses caractéristiques socio-économiques avec des différences en fonction de sa situation géographique. Le bassin est un lieu d'échanges, de mutualisation, de réalisation de projets communs entre chefs d'établissement d'une part et entre chefs d'établissement et inspecteurs (constitués en "groupes d'expertise") d'autre part. Placé sous la responsabilité du Directeur académique des services de l'Éducation nationale, le bassin est aussi un des lieux privilégiés de la formation continue des enseignants.



Les Comités Locaux Éducation-Économie (CLEE)



Les CLEE s'inscrivent dans le champ de la relation École-Entreprise. Outils de liaison entre les entreprises, les établissements scolaires et les acteurs économiques de proximité, les CLEE ont vocation à accentuer la visibilité des échanges entre l'École et le monde économique. Ils assurent et structurent les actions en s'appuyant sur les dispositifs locaux existants.

Les CLEE participent au traitement des sujets d'orientation, de formation et d'insertion propres aux bassins de formation et d'emploi. Ils constituent une force de réflexion, de propositions et d'actions au plus près des acteurs locaux.

Les labels "Lycée des métiers" et "Campus des métiers et des qualifications"



Les lycées des métiers et les Campus des métiers et des qualifications sont des pôles de compétences en matière de formation professionnelle, de certification et de coopération avec les entreprises. Ils proposent une offre de formation professionnelle construite autour d'un ensemble de métiers et de parcours pour des publics de statuts différents, tout en établissant une stratégie partenariale forte avec le tissu économique. Ils ont pour objectifs de valoriser la voie professionnelle, de rendre visible l'offre de formation et ainsi de contribuer au développement économique et social d'une région en favorisant l'insertion des jeunes et des demandeurs d'emploi.

Le label "Lycée des métiers" est attribué à un établissement qui s'engage dans cette démarche partenariale. Dans l'académie de Nantes, 41 établissements (21 publics et 20 privés) répartis sur les cinq départements sont labellisés.



Le label "Campus des métiers et des qualifications" est attribué à un réseau de partenaires (établissements de formation, acteurs économiques et institutionnels) réuni autour d'un secteur d'activité d'excellence. L'académie de Nantes compte à ce jour huit Campus des métiers et des qualifications :

- Aéronautique (siège : lycée Aristide Briand - Saint-Nazaire)
- Auto-mobilités (siège : lycée Le Mans Sud - Le Mans)
- Bâisseurs de constructions d'avenir (siège : lycée Eugène Livet - Nantes)
- Design et industries du futur (siège : lycée La Joliverie - Nantes)
- Filière alimentaire de demain (siège : Agrocampus - Laval)
- Industries créatives de la mode et du luxe (siège : lycée Renaudeau-La Mode - Cholet)
- Nautisme (siège : lycée Éric Tabarly - Les Sables d'Olonne)
- Tourisme, restauration et international (siège : UFR ESTHUA-Université d'Angers)

Les Valeurs de la République

La transmission des valeurs de la République aux élèves est une mission essentielle du service public d'Éducation et de ses personnels. L'École se mobilise aux côtés de ses partenaires pour les valeurs de la République. Les faire vivre engage la responsabilité de tous les membres de la communauté éducative. Transmission des valeurs républicaines, laïcité, citoyenneté, culture de l'engagement et lutte contre toutes les formes de discrimination sont au centre de cette mobilisation. De l'école au lycée, le parcours citoyen s'adresse à des citoyens en devenir qui prennent conscience de leurs droits, de leurs devoirs, de leurs responsabilités.

L'Académie accompagne chacun de ses personnels dans la mise en œuvre de sa mission. Le plan national de formation Valeurs de la République et Laïcité, en cours de déploiement, permet à chacune et chacun de consolider ses connaissances et ses compétences.

L'équipe académique Valeurs de la République est pilotée par son coordonnateur (le Proviseur Vie Scolaire). Cette équipe pluridisciplinaire apporte un soutien concret aux écoles et établissements, notamment en situation de crise : elle peut se déplacer rapidement sur site pour soutenir les personnels et proposer des réponses pédagogiques, réglementaires, disciplinaires en fonction des situations rencontrées.

Elle dispose d'une adresse électronique permettant aux directeurs d'école, aux inspecteurs de l'éducation nationale et aux chefs d'établissement de les saisir directement : eavr@ac-nantes.fr Elle peut solliciter la cellule ministérielle de veille et d'alerte, l'équipe nationale Valeurs de la République ou le Conseil des Sages de la laïcité en cas de fait grave.



© Xavier Schwebel/MENJS

Les dispositifs en faveur de l'égalité des chances



L'égalité des chances est un axe fort des politiques éducatives nationales. Les dispositifs et actions mis en place ont pour objectif de donner à chaque élève les mêmes chances, quelles que soient ses origines sociales ou territoriales, notamment en termes d'acquisition de connaissances et de compétences mais aussi de réussite aux examens.

Pour en savoir plus : www.ac-nantes.fr rubrique politique éducative - la réussite de tous les élèves

Les REP et REP + (Réseaux d'Éducation Prioritaire)

La politique d'éducation prioritaire se fonde sur des réseaux, généralement composés d'un collège et des écoles du secteur :

- les REP regroupent les collèges et les écoles publiques rencontrant des difficultés sociales plus significatives que celles des collèges et écoles situés hors éducation prioritaire ;
- les REP+ concernent les quartiers ou secteurs isolés qui connaissent les plus grandes concentrations de difficultés du territoire.

Les enseignants y disposent de conditions particulières d'exercice pour développer des pratiques pédagogiques et éducatives cohérentes, bienveillantes et exigeantes, adaptées aux besoins des élèves et inscrites dans la durée. L'éducation prioritaire dans l'académie de Nantes regroupe 30 collèges et 156 écoles publiques (maternelles et élémentaires).

Loire-Atlantique : 11 collèges (dont 5 en REP +) et 69 écoles (dont 36 en REP +) ;

Maine-et-Loire : 7 collèges (dont 2 en REP +) et 32 écoles (dont 7 en REP +) ;

Mayenne : 1 collège en REP+ et 4 écoles en REP + ;

Sarthe : 7 collèges (dont 3 en REP +) et 36 écoles (dont 19 en REP +) ;

Vendée : 4 collèges en REP et 15 écoles en REP.

Les Contrats locaux d'accompagnement (CLA)

Expérimentés par l'académie de Nantes depuis la rentrée 2021 et pour une durée de trois ans, les contrats locaux d'accompagnement s'inscrivent dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales à l'école. Destinés à introduire plus de progressivité dans l'allocation des moyens à partir d'une prise en compte renforcée des besoins, ils concernent des écoles et des établissements qui peuvent être socialement proches de l'éducation prioritaire, ou situés dans des territoires confrontés à des chocs conjoncturels, ou bien ayant des besoins d'accompagnement particuliers identifiés. Vingt-et-une écoles, douze collèges et cinq lycées professionnels sont concernés.



L'école inclusive

La pleine effectivité de l'École inclusive est l'une des priorités de l'Éducation nationale. Cette priorité se traduit par une scolarisation toujours plus grande des élèves en situation de handicap en classe ordinaire.

Les enseignants sont formés à prendre en charge la diversité des élèves et cela fait partie du référentiel de compétences de tout enseignant. Dans certaines situations de handicap, la

scolarisation de droit commun nécessite d'être renforcée par des services de soins et/ou un accompagnement humain. Pour répondre aux plus près des besoins des élèves, des dispositifs complémentaires existent : les Unités locales pour l'Inclusion scolaires (ULIS), des unités d'enseignement dans les établissements médico-sociaux.

Les enseignants référents en charge du suivi des élèves en situation de handicap maillent tout le territoire et orchestrent le suivi et la sécurisation des parcours de ces élèves.

La lutte contre le harcèlement entre élèves

L'académie de Nantes a à cœur de ne laisser personne au bord du chemin. Le plan de prévention académique inscrit la lutte contre le harcèlement dans l'amélioration systémique du climat scolaire et dans la lutte contre toutes les formes de violence.

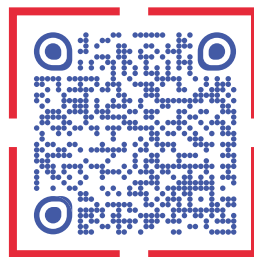
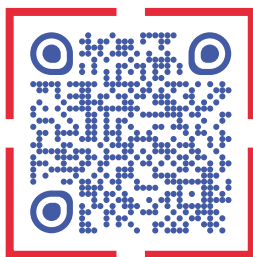
Le Rectorat s'est doté d'une ligne téléphonique dédiée (02 40 37 33 33) qui complète les numéros verts nationaux (**30 20** et **30 18**) mis en place par le ministère.

Les référents départementaux, personnes ressources, conseillent les personnels et les familles et aident à la résolution des situations.

Le programme de lutte contre le harcèlement à l'École "pHARe" met à disposition des collèges et des circonscriptions une plateforme numérique réunissant des outils de sensibilisation et de prise en charge pour prévenir le harcèlement.

pHARe

Les collèges et les circonscriptions constitueront des "équipes ressources de 5 professionnels" qui seront formées. Ils contribueront à la mise en œuvre des protocoles de prise en charge et à la prévention dans le cadre d'actions locales et nationales telles que la journée "Non au harcèlement", le Safer internet day et le concours NAH (Non au Harcèlement).



De nouvelles missions au bénéfice des jeunes enseignants et des élèves

Le mentorat des jeunes professeurs, le travail en équipe et la collaboration entre pairs se sont renforcés. La rentrée 2021 a par ailleurs vu la naissance d'une fonction de professeur référent de groupe d'élèves de lycée d'enseignement général et technologique. La réforme du lycée d'enseignement général et technologique et du baccalauréat a induit la mise en place de nouvelles modalités d'accompagnement personnalisé des élèves. L'enjeu de cet accompagnement personnalisé est que chaque élève puisse gagner en autonomie pour progressivement définir son propre parcours, ce qui lui est nécessaire dans sa démarche d'apprentissage pour réussir son projet de poursuite d'études supérieures.



Votre inspecteur référent

Vous êtes enseignant dans le 1^{er} degré

L'IEN de circonscription est votre référent et votre supérieur hiérarchique. Il est assisté d'une équipe de circonscription. Toute relation avec la direction académique s'effectue par son intermédiaire.

Vous êtes enseignant dans le 2nd degré

- dans les collèges et lycées, vos référents sont les Inspecteurs d'Académie, Inspecteurs Pédagogiques Régionaux (IA-IPR). Vous pouvez les contacter à l'adresse suivante : ce.ipr@ac-nantes.fr Vous trouverez également sur le site académique les adresses électroniques individuelles des inspecteurs ;
- dans les lycées professionnels, Sections d'Enseignement Professionnel (SEP), Centres de Formations des Apprentis (CFA), Établissements régionaux d'Enseignement Adapté (EREA), vos référents sont les inspecteurs de l'Éducation nationale de l'Enseignement Technique et de l'enseignement Général (IEN ET-EG). Vous pouvez contacter l'inspecteur référent de votre établissement par courrier électronique. Vous trouverez également les adresses mél de tous les inspecteurs sur le site académique. Le secrétariat des IEN est à votre disposition : ce.ien@ac-nantes.fr

Adressez-vous, pour vos projets, à votre cheffe ou chef d'établissement



Vos contacts pour enrichir votre enseignement

L'action culturelle

Vous souhaitez enrichir la dimension culturelle de votre discipline, contribuer à l'enseignement de l'histoire des arts ou bien développer la capacité d'expression ou de création des élèves ?

La Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) est à votre service.

 **Pour en savoir plus :** www.ac-nantes.fr rubrique espace pédagogique – action éducative et pédagogie - éducation artistique et culturelle.
Contact : ce.daac@ac-nantes.fr

Les relations et les échanges européens et internationaux

En matière de programmes européens et internationaux, vous trouverez les réponses à vos questions et l'accompagnement nécessaire auprès de la Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération (DAREIC).

 **Pour en savoir plus :** www.ac-nantes.fr rubrique espace pédagogique – action éducative et pédagogie - action internationale.
Contact : ce.dareic@ac-nantes.fr

Les innovations et les expérimentations

Vous souhaitez, en équipe pédagogique, créer ou tester de nouvelles organisations pour mieux faire réussir les élèves ?

Le Conseiller Académique Recherche-Développement, Innovation et Expérimentation (CARDIE) a pour mission de vous accompagner dans votre démarche.

 **Pour en savoir plus :** www.ac-nantes.fr rubrique espace pédagogique - action éducative et pédagogie - innovation, expérimentation.
Contact : ce.cardie@ac-nantes.fr

Le numérique

Vous souhaitez développer tout le potentiel offert par le numérique pour renouveler votre enseignement, faire connaître et mutualiser vos pratiques professionnelles innovantes dans ce domaine ?

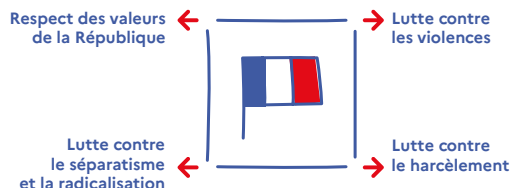
La Délégation Académique au Numérique Éducatif (DANE) est votre interlocuteur privilégié.

 **Pour en savoir plus :** www.ac-nantes.fr rubrique espace pédagogique - action éducative et pédagogie - numérique et enseignement.
Contact : ce.dan@ac-nantes.fr

Le travail sur les médias

Vous souhaitez engager un travail sur les médias avec vos élèves ? La délégation académique aux médias d'information vous apporte les conseils dont vous avez besoin.

 **Pour en savoir plus :** www.ac-nantes.fr rubrique espace pédagogique - dossiers, dispositifs et enseignements transversaux - éducation aux médias (CLÉMI)
Contact : clemi@ac-nantes.fr



Depuis la rentrée 2021, chaque académie est dotée d'un carré régalien pour identifier et coordonner son action dans quatre domaines : protection et promotion des valeurs de la République, lutte contre la radicalisation et les communautarismes, lutte contre les violences scolaires et lutte contre le harcèlement.

4 objectifs :

- Permettre à chaque professeur ou membre de la communauté éducative **d'être informé** des dispositifs de protection en place afin de savoir vers qui se tourner s'il est confronté à l'une des quatre situations ;
- Donner à l'institution la possibilité d'apporter **une réponse rapide** à toute amorce de conflit grâce à un suivi plus fin des faits établissements/écoles ;
- Assurer systématiquement la **protection fonctionnelle** en cas d'agression d'un personnel ;
- Permettre à l'institution d'**accompagner les dépôts de plainte**.

Dans l'académie de Nantes, une cellule académique a été mise en place, coordonnée par le directeur de la pédagogie (ce.daep@ac-nantes.fr)

4 OBJECTIFS

1

Respect des valeurs de la République

Le dispositif académique est coordonné par un référent Valeurs de la République et laïcité (proviseur vie scolaire) en charge de la mobilisation de l'équipe académique Valeurs de la République ainsi que du déploiement du Plan National de Formation au bénéfice de l'ensemble des personnels.
eavr@ac-nantes.fr

2

Prévention des violences

Le dispositif académique est supervisé par le directeur de cabinet du recteur et composé du coordonnateur des formations à la gestion de crise, le proviseur vie scolaire, et du coordonnateur des agents de l'équipe mobile académique de sécurité (AEMS) et des agents de prévention des violences scolaires constituées et placées sous l'autorité des IA-DASEN.
PVS@ac-nantes.fr

3

Prévention de la radicalisation

Le dispositif académique est coordonné par un référent académique (PVS) et s'appuie par ailleurs sur 5 référents départementaux conseillers des IA-DASEN.

PVS@ac-nantes.fr

Prévention du communautarisme

Le dispositif académique concernant le contrôle de l'instruction à domicile et le contrôle des établissements scolaires hors contrat est coordonné par la doyenne des IA-IPR.
ce.ipr@ac-nantes.fr

4

Lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement

Le dispositif académique est coordonné par un référent académique conseiller technique de service social (CTSS) et l'adjointe au CTSS. Le référent coordonne le groupe de pilotage du programme pHARE et répond aux sollicitations de la mission ministérielle de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire (DGESCO).

ce.conseillersocial@ac-nantes.fr

Le Grenelle de l'éducation et la feuille de route académique RH

Notre ministère a engagé en 2021 une évolution profonde du système éducatif et des métiers des personnels de l'Éducation nationale autour de quatre leviers prioritaires : reconnaissance, coopération, ouverture et protection et valeurs de la République. Cette transformation s'est traduite par le Grenelle de l'éducation.

Le Grenelle de l'éducation, en croisant les regards et en permettant un dialogue riche, a impulsé une réflexion de fond dont découlent 12 engagements, tous mis en œuvre avant janvier 2022. Ces engagements marquent une étape majeure pour la transformation de notre système éducatif.

Un engagement fort pour revaloriser la rémunération de tous les personnels

La revalorisation de la rémunération résulte du premier engagement du Grenelle de l'éducation. Elle représente un engagement de 1,1 milliard d'euros au titre des années 2021 et 2022 (2,7 milliards depuis 2017). Les objectifs de cette revalorisation de tous les personnels sont, notamment :

- d'accroître la rémunération des jeunes professeurs et de renforcer l'attractivité des métiers de l'enseignement ;
- de faciliter le déroulement des carrières et d'augmenter le nombre de promotions ;
- de revaloriser et de fluidifier le déroulement des carrières.

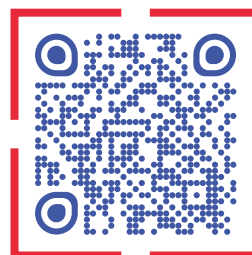
Attractivité	Appartenance	Efficience	Entraide
1 Mieux reconnaître financièrement l'engagement des personnels PERSONNALISATION	2 Donner à chacun la possibilité de faire connaître ses compétences et ses souhaits	3 Permettre à chacun d'être l'acteur de son parcours professionnel	4 Personnaliser l'accompagnement des professeurs

5 Bénéficier de nouveaux avantages sociaux ESPRIT D'ÉQUIPE	6 Construire un lien direct entre les personnels et les services administratifs	7 Donner le pouvoir d'agir aux équipes éducatives des écoles grâce à une direction d'école consolidée	8 Donner plus d'autonomie aux équipes des collèges et lycées pour développer leurs projets
---	--	--	---

9 Partager avec tous les personnels les évolutions du pouvoir d'achat et du bien-être au travail	10 Gérer les ressources humaines au plus près des territoires	11 Assurer une continuité pédagogique efficace	12 Faciliter l'accès à une formation continue davantage diplômante
---	--	---	---

La feuille de route de la politique RH de l'académie s'inscrit pleinement dans ces engagements ministériels pour favoriser la proximité, l'écoute et l'individualisation de l'accompagnement et des réponses apportées aux personnels. Cette feuille de route recense les objectifs et leurs actions mises en œuvre et fondées sur 4 axes opérationnels :

- favoriser une dynamique collective autour de l'accompagnement et de la gestion des ressources humaines ;
- construire et valoriser des réponses et des parcours ;
- ouvrir des perspectives ;
- prévenir et protéger.



MAGE

mutuelle de l'éducation
santé • prévoyance • et plus

*Enseignement supérieur,
Éducation, Recherche, Culture*

COMPAREZ
POUR CHOISIR
L'OFFRE LA MIEUX
ADAPTÉE

NOUS CONTACTER



01 43 29 15 75
du lundi au vendredi
9h-18h



info@mage.fr

ADHÉREZ EN LIGNE



Devis et adhésion en ligne
offres.mage.fr

Santé • Prévoyance • Sécurité sociale



© Stéphanie Lacombe/MENJS

Vos droits et obligations

En tant que personnel de l'Éducation nationale, vous avez le statut d'agent de la fonction publique (loi du 13 juillet 1983).

- En tant que fonctionnaire ou agent contractuel, vous bénéficiez de droits fondamentaux (rémunération après service fait, droit aux congés, droit syndical et droit de grève, droit à la protection juridique, etc.).
- En tant que fonctionnaire ou agent contractuel, vous devez respecter un ensemble d'obligations correspondant à la déontologie du service public (obéissance hiérarchique, neutralité, devoir de réserve).

La gestion de votre carrière

Dans l'académie de Nantes, la gestion administrative et financière de votre dossier est réalisée par le même gestionnaire. Vous avez donc un interlocuteur unique pour toutes vos questions, qu'elles concernent votre traitement ou l'actualisation de votre dossier de carrière.

Vous êtes :	Votre contact SAGEPP* :	
Enseignant 1 ^{er} degré	Loire-Atlantique	ce.sagepp44@ac-nantes.fr
	Maine-et-Loire	ce.sagepp49@ac-nantes.fr
	Mayenne	ce.sagepp53@ac-nantes.fr
	Sarthe	ce.sagepp72@ac-nantes.fr
	Vendée	ce.sagepp85@ac-nantes.fr
	Suppléant d'académie	ce.sagepp-supple@ac-nantes.fr
Vous êtes :	Votre contact :	
Enseignant 2 nd degré	La Division de l'Enseignement Privé (DEP) au rectorat	ce.dep@ac-nantes.fr

Pour contacter le gestionnaire de votre dossier

Enseignant du 1^{er} degré :

Contactez votre gestionnaire au SAGEPP

www.ac-nantes.fr (annuaire du rectorat)

Enseignant du 2nd degré :

Connectez-vous à ETNA (l'Espace de Travail Numérique Académique) et à votre vue métier pour accéder au service en ligne I-professionnel.

Vous pouvez également vous connecter directement à l'adresse :

<https://bv.ac-nantes.fr/iprofessionnel/>

Important !

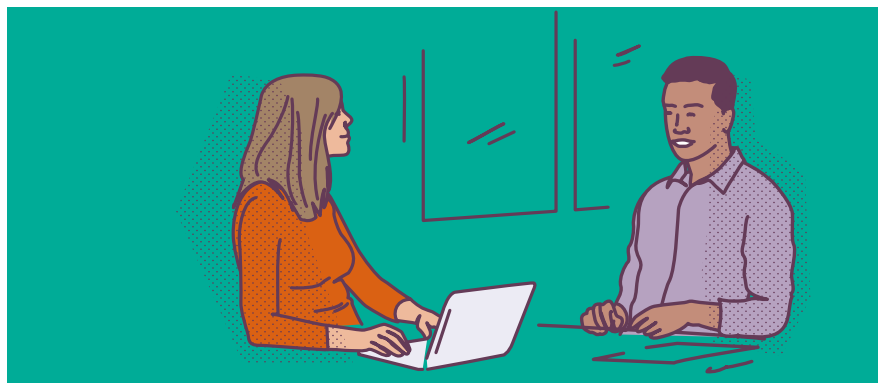
Votre interlocuteur privilégié est votre IEN ou votre chef d'établissement, quel que soit l'objet de votre question.

La GRH de proximité

La GRH de proximité s'appuie sur la mobilisation des acteurs :

- les primo-encadrants : chefs d'établissement, IA-IPR, IEN, personnels d'encadrement ;
- les services de ressources humaines de gestion et d'accompagnement ;
- les services d'accompagnement : Service Social en faveur des personnels, Médecine du Travail, Pôle Prévention ;
- les équipes CEP ;
- l'URADEL ;
- les DDEC et le réseau laïc (AREPLAE)

Les conseillères en Évolution Professionnelle (CEP) accompagnent, de façon personnalisée, les agents publics dans leurs projets et parcours professionnels, les cadres et les responsables de la gestion des ressources humaines dans les processus de GRH, en particulier le recrutement et la mobilité. L'accompagnement des agents est mis en œuvre lors d'entretiens individuels et confidentiels. Les conseillères analysent le marché de l'emploi public et privé pour faciliter la mobilité et la reconversion des agents. Elles contribuent aux processus du recrutement et du déroulement des carrières (études, diagnostics, recommandations pour les services...) ainsi qu'à l'expertise des demandes de mobilisation des dispositifs de formation et de transition professionnelles, notamment du compte personnel de formation. Elles coopèrent avec l'ensemble des acteurs de la gestion des ressources humaines en vue de favoriser des parcours professionnels valorisants.



Vos droits à la formation

La création des Écoles Académiques de la Formation Continue (EAFC) est une concrétisation de l'engagement #12 du Grenelle de l'éducation : « faciliter l'accès à une formation continue davantage diplômante ». Elle s'adresse à tous les personnels et permet à chacun de participer à la construction de son parcours de formation et ainsi d'être davantage acteur de son parcours professionnel.

Formiris est l'organisme chargé par convention avec le Ministère de l'Éducation nationale de la gestion des moyens et de la politique globale de formation des établissements de l'enseignement privé sous contrat. Constitué en fédération de 13 associations territoriales, Formiris est un organisme national de l'enseignement catholique sous contrat. Les établissements privés sous contrat hors enseignement catholique adhèrent librement à Formiris. Dans l'Académie de Nantes, votre interlocuteur formation est Formiris Pays de la Loire.

Formiris Pays de la Loire vous propose différents services pour vous accompagner dans vos démarches de formation : analyse des besoins, conseil et accompagnement de projets individuels/collectifs, offre de formation, financement de la formation... Différents dispositifs et modalités, différentes sources de financement sont à votre disposition pour répondre à vos besoins de formation et de professionnalisation.

À noter que le départ en formation de l'enseignant, validé par le chef d'établissement, est soumis à l'accord de l'autorité académique : DASEN du département dans le 1^{er} degré, Rectorat dans le 2nd degré.

Retrouvez l'ensemble des informations sur les services proposés sur le site :

www.formiris-pdl.formiris.org

Les instances de dialogue social

La participation des agents de l'État à la gestion et au fonctionnement de l'administration s'exerce au sein d'organismes consultatifs. En décembre 2022, environ 1,1 million d'agents du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse seront appelés à voter pour désigner leurs représentants aux instances de dialogue social. Les opérations de vote se dérouleront par voie électronique du jeudi 1^{er} décembre au jeudi 8 décembre 2022.



© Xénia Schwebel/MENJS

Vos services et ressources numériques

Une charte académique régit l'usage du système d'information par les personnels de l'académie de Nantes et définit les règles d'usage et de sécurité que l'institution et l'utilisateur s'engagent à respecter ainsi que les droits et devoirs de chacun.

Votre sésame

L'accès à l'ensemble de vos services numériques se fait grâce à une combinaison identifiant/mot de passe qui vous est attribuée en même temps que votre adresse électronique lors de votre arrivée dans l'académie. Vous les recevrez par courrier dans votre établissement ou votre école. Pour des raisons de sécurité, vous êtes invité(e) à changer immédiatement le mot de passe par défaut qui vous est communiqué.

Suivez l'actualité de l'académie sur

www.ac-nantes.fr

et sur les réseaux sociaux



L'espace numérique Colibris, pour des échanges plus simples entre les personnels et l'administration

Vos démarches RH et échanges avec les services en charge de vos demandes passent progressivement à la dématérialisation grâce à l'espace numérique Colibris. Cette dématérialisation vise à vous faciliter l'accès aux démarches et à rendre les relations avec les services plus simples et plus fluides.

Vous accédez à la plate-forme Colibris Nantes depuis votre intranet en utilisant vos identifiant et mot de passe académiques.

En complément, e-colibris (application pour smartphone) est en cours de déploiement dans l'académie de Nantes afin de vous permettre d'accéder encore plus simplement à diverses informations (carrière, affectation, suivi de vos demandes, pass ministériel, etc.).



Portail internet académique

Il présente l'académie, ses institutions et les établissements, la politique académique, des informations pratiques liées à la scolarité (inscriptions, orientation, examens, dates des congés...) ainsi que des dossiers d'actualité.

Les pages départementales présentent les directions des services départementaux de l'Éducation nationale et des informations pratiques liées à la scolarité sur les territoires.

www.ac-nantes.fr

Espace pédagogique

Il propose une base de 9 000 ressources pédagogiques labellisées (1^{er} et 2nd degrés) ainsi que des informations institutionnelles disciplinaires et transversales.

Le portail métier



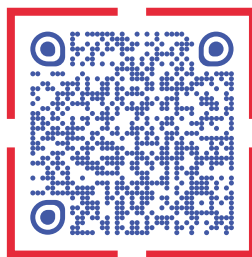
Offre un accès à :

- l'ensemble de vos ressources regroupées sous quatre entrées :
 - ressources humaines ;
 - informatique et système d'information ;
 - ressources métier ;
 - espace syndical.
- l'ensemble des applications (messagerie, transfert et partage de fichiers, assistance, etc.) et au catalogue des services numériques des agents ;
- des flux d'informations et de ressources pédagogiques proposées par les services académiques et départementaux ;
- l'abonnement à la lettre d'information académique.

L'utilisation responsable du numérique

L'utilisation des outils numériques dans le cadre professionnel nécessite l'inscription des pratiques dans un cadre de confiance, tant pour les personnels que pour les élèves ou leurs familles. L'offre de service académique ou nationale garantit ce cadre de confiance. Le recours à des logiciels ou à des applications en dehors de cette offre de service nécessite au contraire de prendre un certain nombre de précautions.

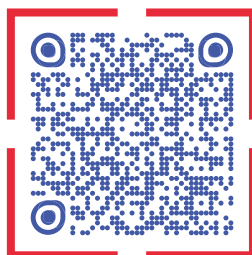
Vous trouverez sur l'espace pédagogique du site web de l'académie des indications qui éclaireront vos choix et répondront à plusieurs questions que vous devez vous poser avant d'utiliser les outils numériques.



Des ressources mises à disposition par la Délégation académique au numérique éducatif (DANE) vous aideront à assurer votre sécurité numérique dans le cadre professionnel. D'autres vous accompagneront dans la mise en oeuvre de votre communication numérique.

Enfin, des liens vers des sites de référence vous permettront de mieux comprendre les problématiques liées à la protection des données à caractère personnel (RGPD), au droit à l'image, au droit de la propriété intellectuelle et à l'exception pédagogique.

Un guide du numérique responsable est également disponible et téléchargeable sur cet espace pédagogique. Il vise à fournir un ensemble de ressources pour aborder le numérique dans de bonnes conditions de sécurité, notamment en améliorant la prise de conscience de votre responsabilité dans les usages du numérique.





**Personnel du monde
de l'éducation, de la
recherche ou de la
culture :
le Crédit Mutuel
Enseignant a été
conçu pour vous et
votre famille.**

ENEZ NOUS RENCONTRER

Crédit Mutuel Enseignant Nantes

32 rue des Marsauderies 44300 NANTES

02 51 88 67 67

3625000@creditmutuel.fr



Votre traitement, vos prestations et remboursements de frais

Votre traitement

Pour que la prise en charge de votre traitement s'effectue dans les meilleures conditions, veuillez à compléter **immédiatement** le dossier qui vous est remis par le secrétariat de la circonscription ou de l'établissement lors de votre prise de fonction.

Comment percevoir le supplément familial ?

Outre une photocopie de votre livret de famille et un certificat de scolarité pour les enfants ayant plus de 16 ans, vous devrez fournir, selon votre situation, certains documents (www.ac-nantes.fr - personnels et recrutement - rubrique guide des personnels/supplément familial).

Les frais de changement de résidence

Les personnels mutés dans l'académie peuvent bénéficier d'une indemnité forfaitaire pour frais de changement de résidence. Vous avez un an pour en faire la demande à compter de votre date d'installation. Renseignez-vous sur les conditions auprès du secrétariat de votre circonscription ou de votre établissement.

Frais de déplacements

Des droits à une indemnisation forfaitaire sont ouverts dans les cas suivants :

- **Personnels en service partagé (enseignants, administratifs, titulaires ou contractuels, etc.)**, affectés à un établissement principal et effectuant un complément de service, à l'année, dans un ou plusieurs établissements secondaires. Un ordre de mission permanent (OMP) valant autorisation d'utiliser son véhicule personnel garantit la couverture sociale d'un accident de travail. Les trajets pour se rendre dans le ou les établissements secondaires sont indemnisés. Les repas peuvent être indemnisés à demi-taux.
- **Personnels à fonction itinérante** : pour les personnels appelés à des déplacements permanents dans l'académie, une demande d'ordre de mission permanent est à établir, accompagnée, en cas de besoin, d'une demande d'utilisation d'un véhicule personnel. Ces demandes sont à renouveler au début de chaque année civile.

Attention : un ordre de mission permanent, assorti d'une autorisation d'utilisation du véhicule personnel, garantit la couverture sociale en cas d'accident du travail sur les trajets effectués. Il ne garantit pas, en revanche, le remboursement d'indemnités kilométriques, ce remboursement étant effectué, sauf accord explicite, sur la base du tarif SNCF 2^e classe.

La déclaration et le suivi de ces frais de déplacement se font dans l'application Ulysse accessible via le portail ETNA.

Vous avez besoin d'aide...

La direction des ressources humaines et le réseau académique d'aide aux personnels vous proposent un accueil, une écoute ou un accompagnement dans le respect d'une totale confidentialité.

Vous avez des problèmes d'ordre financier ? Vous recherchez une aide sociale ?

Le service social

Il s'adresse à l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale, titulaires ou contractuels.

À votre demande, le service social examine les éléments de votre situation professionnelle et personnelle (travail, santé, vie privée...).

Le service social vous informe, vous oriente et vous accompagne dans votre vie professionnelle et dans l'accès à vos droits.

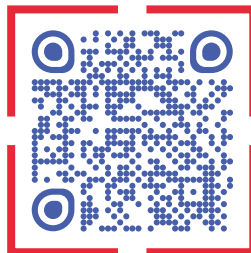
Il exerce un rôle de médiation entre vous et l'institution.

Les assistantes et assistants de service social sont soumis au secret professionnel.

L'action sociale

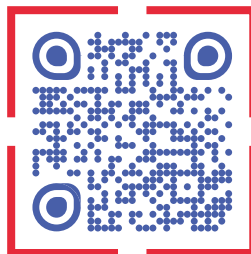
Elle vise à améliorer les conditions de vie des agents de l'Éducation nationale et de leurs familles, notamment dans les domaines d'intervention suivants :

- les aides financières ;
- l'aide aux études des enfants ;
- l'installation et le logement ;
- les loisirs et la culture ;
- la garde d'enfants de moins de 6 ans ;
- les enfants handicapés ;
- la subvention repas.



Préau

L'association nationale Préau a pour objectif d'améliorer la vie quotidienne de tous les personnels de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, actifs et retraités. À travers un portail unique, Préau propose des offres à tarifs préférentiels pour de nombreuses prestations culturelles, de loisirs, sportives et touristiques ainsi que des avantages commerciaux.



Vous avez des problèmes de santé ?

Le service médical

Le médecin de prévention (médecin du travail) contribue à promouvoir la santé des personnels par la surveillance médicale des agents. Il répond à votre demande pour tous les problèmes de santé susceptibles d'avoir des retentissements professionnels. Il sollicite les aménagements de poste de travail et assure le suivi des personnels handicapés. Il est en relation avec les comités médicaux et émet un avis médical pour les demandes de congés spéciaux, de mutation, etc.

Le correspondant handicap académique (correspondant-handicap@ac-nantes.fr) est également susceptible d'apporter aux personnels en situation de handicap des informations sur leurs droits et sur les possibilités qui leur sont offertes dans l'académie.

Vous avez un problème d'ordre juridique ?

Vous devez vous adresser à votre supérieur hiérarchique direct qui prendra l'attache du service concerné.

Vous souhaitez être accompagné(e) dans votre évolution professionnelle ?

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement continu dans votre parcours professionnel. Individuel ou collectif, cet accompagnement répond à une demande des personnels ou à une initiative de l'administration.

Cet accompagnement recouvre :

- des rencontres avec la direction des ressources humaines (DRH, conseillers en évolution professionnelle) ;
- des visites conseils effectuées par les personnels d'inspection ;
- des interventions de conseillers pédagogiques pour le 1^{er} degré ;
- des interventions de personnels de direction ;
- des interventions de formateurs.

Il peut avoir deux objectifs :

- remédier à des difficultés dans l'exercice de votre métier ;
- envisager une évolution de carrière.

Les médiateurs académiques

Le médiateur académique intervient au service des usagers ou des personnels pour résoudre les litiges persistants avec les services académiques, les écoles, les établissements scolaires ou d'enseignement supérieur.

Pour savoir dans quels cas vous pouvez faire appel aux médiateurs académiques qui officient dans l'académie de Nantes ainsi que la procédure à respecter, consultez le portail métier ETNA : rubrique "ressources humaines / informations pratiques".

Vous cherchez des informations sur votre retraite

Consultez le portail métier ETNA : rubrique "ressources humaines / informations pratiques".

Vous y trouverez tous les renseignements et des documentations pour vous aider, ainsi qu'un lien vers le site ensap.gouv.fr : l'espace numérique sécurisé des agents publics de l'État.

C'est également sur ce site que vous aurez accès à vos bulletins de salaire.

Retrouvez les coordonnées de vos interlocuteurs en consultant le portail métier :
ETNA
rubrique "ressources humaines / informations pratiques"



Santé, prévention et sécurité

L'accompagnement des personnels en situation de handicap

Depuis la loi du 11 février 2005 le principe du droit à compensation du handicap et au devoir de solidarité de l'ensemble de la société est énoncé à l'égard des personnes en situation de handicap.

Les personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

Ce sont des personnes qui disposent d'un justificatif d'éligibilité, par exemple la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), les victimes d'accidents du travail ou d'une maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente partielle (IPP), les titulaires de certains types de pension d'invalidité, les titulaires de l'allocation adulte handicapé (AAH), etc. Les BOE bénéficient de droits spécifiques favorisant leur intégration professionnelle et le maintien dans leur emploi (aménagements matériels, bonification des chèques vacances, etc.).

Afin de pouvoir bénéficier de ces dispositifs, les personnels en situation de handicap sont invités à se faire connaître auprès de leur employeur en leur transmettant un justificatif d'éligibilité.

Le plan d'action académique pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et la lutte contre les discriminations

L'académie de Nantes s'engage dans un plan d'action structuré en 5 axes. La feuille de route RH permet déjà d'accompagner plus efficacement la construction du parcours professionnel de chaque personnel de l'académie dans le respect des valeurs d'égalité professionnelle. Le plan, qui s'inscrit dans la démarche de labellisation "Égalité et diversité" engagée par le ministère, va intégrer de façon plus forte les enjeux suivants :

- La gouvernance renforcée des politiques d'égalité professionnelle ;
- L'égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles ;
- L'évaluation et la prévention des écarts de rémunérations et de déroulement de carrière ;
- L'accompagnement des situations de grossesse et de la parentalité ;
- La prévention et le traitement des violences et harcèlement moral, sexiste ou sexuel et des discriminations à travers, entre autres, la mise en œuvre du plan pluriannuel d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Une exigence d'exemplarité

L'évolution des pratiques de gestion des ressources humaines qui est attendue de ce plan permettra, en cohérence avec les changements déjà engagés, de mieux répondre à l'exigence d'exemplarité et de transparence propre à la fonction publique.

Elle aura aussi pour effet de renforcer, pour les personnels au contact quotidien des élèves, le sens de leur action liée à l'explicitation et à la transmission des valeurs de la République.



Calendrier des temps forts 2022-2023

- Journée nationale du sport scolaire 21 septembre 2022
- Semaines de l'engagement 2^e quinzaine de septembre 2022
- Fête de la Science du 7 au 17 octobre 2022
- Semaine de la démocratie scolaire 1^{re} quinzaine d'octobre 2022
- Dictée d'ELA 1^{re} quinzaine d'octobre 2022
- Semaine européenne du développement durable Octobre 2022
- Semaine École-Entreprise Novembre 2022
- Semaine de l'Industrie du 21 au 27 novembre 2022
- Semaine de la persévérance scolaire Novembre 2022
- Journée nationale et internationale de lutte contre le harcèlement à l'École Novembre 2022
- Mois de l'entrepreneuriat dans les quartiers Décembre 2022
- Journée internationale du Handicap Décembre 2022
- Journée de la Laïcité Décembre 2022
- Journée nationale des Cordées de la réussite Janvier 2023
- Semaines de sensibilisation des jeunes - Femmes et entrepreneuriat Mars 2023
- Semaine de la Presse et des Médias à l'École Mars 2023
- Semaine de la Maternelle Avril 2023
- Semaine de l'Économie Sociale et Solidaire à l'École Avril 2023

...

Glossaire

- CARDIE** : Conseiller Académique Recherche-Développement, Innovation et Expérimentation
- CFA** : Centre de Formation d'Apprentis
- CEP** : Conseiller en Évolution Professionnelle
- CLA** : Contral Local d'Accompagnement
- CLEE** : Comité Local Éducation-Économie
- CLEMI** : Centre pour l'Éducation aux Médias et à l'Information
- DAAC** : Délégation Académique à l'Action Culturelle
- DAEP** : Délégation académique à l'Action Éducative et à la Pédagogie
- DAFPIC** : Délégation Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue
- DANE** : Délégation Académique au Numérique Éducatif
- DAPP** : Division Académique des Pensions et des Prestations
- DAPSI** : Délégation Académique à la Perseverance Scolaire et à l'Insertion
- DAREIC** : Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération
- DDEC** : Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique
- DEP** : Division de l'Enseignement Privé
- DNB** : Diplôme National du Brevet
- DRAJES** : Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
- DRARI** : Délégation Régionale Académique à la Recherche et à l'Innovation
- DRH** : Direction des Ressources Humaines
- DSDEN** : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- EAFC** : École Académique de Formation Continue
- EREA** : Établissement Régional d'Enseignement Adapté
- ETNA** : Espace de Travail Numérique Académique
- GRETA** : Groupement Régional d'Établissements
- GRH** : Gestion des Ressources Humaines

IA - DASEN : Inspecteur d'Académie - Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

IA-IPR : Inspecteur d'Académie - Inspecteur Pédagogique Régional

IEN : Inspecteur de l'Éducation Nationale

IEN-EG : Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de l'Enseignement Général

IEN-ET : Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de l'Enseignement Technique

IEN-IO : Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de l'Information et de l'Orientation

PAF : Plan Académique de Formation

REP : Réseau d'Éducation Prioritaire

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

SAGEPP : Service Académique de gestion des Personnels du Privé

ULIS : Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire

URADEL : Union Régionale des Associations Diocésaines de l'Enseignement Libre

**Pour les personnels de l'académie
victimes d'un usage malveillant du numérique**



“Numérique responsable”

**Pour signaler des problèmes de
sécurité, des usages malveillants...**

assistance.ac-nantes.fr



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ce guide d'accueil **2022-2023**

est également téléchargeable à l'adresse suivante :

alexandrie.ac-nantes.fr



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat de l'académie de Nantes
BP 72 616 - 44 326 Nantes CEDEX 3
T 02 40 37 37 37 - F 02 40 37 37 00

www.ac-nantes.fr

**NOUS SOMMES AUX CÔTÉS
DE CEUX QUI FONT GRANDIR
LES AUTRES.**

-10%*

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO



**1^{er} ASSUREUR DES AGENTS
DU SERVICE PUBLIC**

ASSURÉMENT HUMAIN

Karine,
enseignante.

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2021.

*Offre réservée aux agents du service public, personnels de l'enseignement. Réduction de 10 % sur le montant de la 1^{ère} cotisation annuelle, pour toute souscription entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 d'un contrat AUTO PASS. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

Les produits distribués par GMF sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES.

Pour tout renseignement, contactez votre conseillère GMF : **Mme Ketty MOLIÈRE**
au **06 31 41 81 51** ou **ketty.molieres@gmf.fr**

Ou renseignez-vous au **0970 809 809** (numéro non surtaxé) ou sur **gmf.fr**



mgen[★]

GROUPE **vyv**

POUR SON AUTHENTICITÉ

**J'AI
CHOISI
MGEN**

MUTUELLE SANTÉ - PRÉVOYANCE

Perrine Laffont a choisi MGEN pour son engagement à protéger la santé des personnes en toutes circonstances. Authentiquement mutualiste, MGEN rend accessibles les meilleurs soins à tous. Rejoignez-là.

PERRINE LAFFONT

**CHAMPIONNE OLYMPIQUE DE SKI
DE BOSSES & 4 FOIS VICTORIEUSE
DE LA COUPE DU MONDE.**

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, MGEN Vie, immatriculée sous le numéro SIREN 441 922 002, MGEN Fila, immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du Code de la mutualité. MGEN Action sanitaire et sociale, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 913, MGEN Centres de santé, immatriculée sous le numéro SIREN 477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du Code de la mutualité. Siège social : 3 square Max Hymans -75748 PARIS CEDEX 15.